

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 septembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Quorum :8

Secrétaire : Delplancq Thierry

### **Ordre du Jour**

- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2022
- Convention de prestation de service « préparation des repas » avec la commune de Cours
- Recrutement d'un employé de ménage et convention de mise à disposition auprès du SIVU RPI Cours Surin Xaintray
- Accomplissement de la journée de solidarité
- Remboursement de frais à M. Jeannot suite à l'invitation à l'Assemblée nationale
- Remboursement des frais liés aux déplacements des élus
- Projet chemin piétonnier et aire de loisir
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal** du 7 juillet 2022 à l'unanimité (vote à main levée)

**Convention de prestation de service « préparation des repas » avec la commune de Cours**  
(délibération n° 1-08/09/2022)

M. le Maire rappelle que la commune de Cours ne disposant plus d'une cuisine permettant de respecter les normes sanitaires pour préparer les repas des élèves scolarisés dans son école, a confié cette tâche à la commune de Surin pour l'année scolaire 2021-2022.

Une convention de prestation de service avait alors été élaborée et signée avec la mairie de Cours pour la préparation des repas des élèves de l'école de Cours par le cuisinier de l'école de Surin, en liaison chaude.

La mairie de Cours souhaite reconduire cette prestation pour l'année scolaire 2022-2023.

Avec l'augmentation des charges salariales et des fluides (eau, électricité, gaz), les coûts mentionnés dans la convention 2021-2022 ont été revu à la hausse avec un coût global passant de 8 596,80 € à 8 905,20 €

La commune de Cours prendra à sa charge le transport et servira les repas aux élèves conformément aux réglementations en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. (Vote à main levée)

## **Recrutement d'un employé de ménage et convention de mise à disposition auprès du SIVU RPI Cours Surin Xaintray** (délibération n° 2-08/09/2022)

Le Maire explique les besoins d'un employé de ménage pour remplacer Eric Raphel sur l'entretien de l'école. En effet, M. Raphel prépare les repas pour les élèves de l'école de Cours et ne peut plus effectuer cette tâche pendant la période scolaire. Le SIVU du RPI Cours Surin Xaintray ayant également besoin de personnel pour surveiller et accompagner les enfants le midi à l'école ainsi qu'à la sortie des classes, il est proposé que la mairie recrute une personne pouvant effectuer ces différentes tâches. Cet agent sera mis à disposition du SIVU pour le temps de la pause méridienne.

Le maire propose de recruter Mme Sylvie GUIGNARD pour effectuer 1h45 pour le SIVU et 2h30 le soir pour le ménage (4 jours/semaine) pour un CDD jusqu'au 31/08/2022 avec annualisation du temps de travail, soit 13 heures hebdomadaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve (vote à main levée) :

- La création d'un poste temporaire d'agent technique de 13 h
- Les clauses de la convention avec le SIVU mettant à disposition Mme Guignard
- Autorise le maire à signer le contrat de Mme Guignard et la convention avec le SIVU du RPI Cours Surin Xaintray

## **Accomplissement de la journée de solidarité** (délibération n° 3-08/09/2022)

Le maire informe que la Préfecture par l'intermédiaire d'un courrier demande de fixer les modalités de mise en place de la journée de solidarité par une délibération du conseil municipal après avis du comité technique du Centre de gestion.

Le maire propose l'accomplissement de cette journée par un fractionnement et un étalement sur l'ensemble de l'année.

Vu le code général de la Fonction Publique, Articles L621-11 et L621-12

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Vu la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008

Vu l'avis du Comité technique du Centre des gestion des Deux-Sèvres du 27 juin 2022 relatif à l'Accomplissement de la journée de solidarité

Le conseil municipal décide la mise en place des dispositions suivantes :

### **1. Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité :**

La journée de solidarité sera accomplie par le travail de 7h, pour un temps complet, en complément des horaires habituels et non rémunéré. Elle sera proratisée pour les agents travaillant à temps partiel et à temps non complet. La journée de solidarité sera effectuée au choix de l'agent par l'accomplissement d'heures supplémentaires continues ou fractionnées et étalées selon le rythme souhaité.

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé.

### **2. Date d'effet :** ces modalités seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

Le conseil municipal approuve ces modalités (vote à main levée - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1)

**Remboursement de frais à M. Jeannot suite à l'invitation à l'Assemblée nationale**  
(délibération n° 4-08/09/2022)

Le maire est invité à l'assemblée nationale le 18 octobre afin d'échanger avec les députés et participer aux débats à l'assemblée nationale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (vote à main levée) le remboursement des frais (transport et repas) du maire lors de son déplacement à l'Assemblée nationale le 18 octobre.

**Remboursement des frais liés aux déplacements des élus** (délibération n° 5-08/09/2022)

Le maire expose que l'ensemble des conseillers municipaux peuvent être amenés à des déplacements dans le cadre de formations et de leurs missions au sein du Conseil municipal. Le maire propose que les frais lors de ces déplacements leur soient remboursés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (vote à main levée) que les frais (frais de repas et indemnités kilométriques) des conseillers municipaux lors de déplacement hors commune dans le cadre de formations et de leurs missions au sein du Conseil municipal soient remboursés selon les conditions prévues dans les arrêtés ministériels du 11 octobre 2019 et du 14 mars 2022.

**Convention d'occupation des sols pour l'implantation d'une antenne téléphonique**  
(délibération n° 6-08/09/2022)

Le maire informe le conseil du fait qu'il a pu enfin, après de nombreuses relances, signer l'acte du terrain sur lequel sera implanté l'antenne. En effet, il a fallu régler un montant de 120 € à la SAFER afin de faire accélérer l'étude du dossier, demande de la SAFER qui par ailleurs est pour le moins étonnante. Une convention d'occupation du domaine public concernant l'implantation de l'antenne par Orange est à signer.

Le conseil autorise à l'unanimité (vote à main levée) le maire à signer la convention.

**Projet chemin piétonnier et aire de loisir**

Le maire et les adjoints ont accueilli Mme la sous-préfète à la mairie le 16 août suite à une invitation de M. le maire. Ce fut l'occasion de présenter les différents projets en cours, notamment le chemin piétonnier prévu sur 2022-2023 et l'aire de loisir prévu sur 2023-2024. Le financement de ces projets a été abordé et particulièrement les possibilités de subventions octroyées par la préfecture. Mme la sous-préfète a fait part du peu de chance d'obtenir des subventions pour l'année 2022 concernant le projet chemin piétonnier, en raison du manque de fond en fin d'année. Le maire a proposé de rapprocher les 2 projets et de faire ainsi un projet commun pour l'année prochaine. Une seule demande de subvention serait alors faite pour 2023. Cette proposition a été accueillie favorablement par la sous-préfète précisant que c'est certainement la meilleure solution pour obtenir des subventions sur les 2 sites.

M. le maire a contacté ID79 pour modifier les 2 études en un projet commun et rapidement présenter un nouveau dossier de demande de subvention avant la fin d'année 2022 pour l'année 2023.

## **Compte rendu EPCI et commissions**

### SIVU du RPI Cours Surin Xaintray :

Jacques Mozzi-Ravel indique qu'une réunion a eu lieu le 25 août 2022 pour la préparation de la rentrée scolaire. Il y a peu de changement concernant le personnel hormis la mise à disposition par la mairie de Surin de Mme Guignard la surveillance et l'accompagnement des ~~les~~ enfants de l'école de Surin. Un nouveau bulletin d'inscription a été élaboré et a été distribué à l'ensemble des enfants en vue d'uniformiser les différents documents de demande d'informations remis aux parents.

### Commission voirie :

Jacques Mozzi-Ravel indique qu'une commission voirie a eu lieu le 27 août 2022. Lors de cette réunion le point a été fait sur les différents travaux de voirie à effectuer. Une liste a été établies reprenant ce qui n'avait pas été fait l'année précédente et a été complétée par des nouveaux besoins. Cette liste est remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

A la commission, était invité l'ensemble des acteurs impliqués sur la commune dans le projet Ekosantia et le recensement des haies. Les relevés des différentes zones ont été remis à cette occasion, en respectant la date limite du 31 août.

## **Questions diverses**

- A la suite de la commission voirie, M. Mozzi-Ravel a pu remettre l'ensemble des dossiers de relevé des haies aux porteurs de projet Ekosantia (M. Heraut et M. Bonnet, de la fédération des chasseurs des Deux-Sèvres) qui ont félicité la qualité du travail fournis. Ils vont à présent numériser et traiter l'ensemble des données récoltées. Une restitution sera faite lors d'une présentation aux environs de Noël (décembre – janvier). Cette présentation ayant lieu en fin d'année et la commande de plants de haie devant être faite en octobre-novembre, il ne va pas être possible de planter cette année en tenant compte des conclusions de cette étude. Cependant, rien n'empêche de commander et de planter où la commune le souhaite cette année et l'année prochaine d'effectuer une plantation qui suit les recommandations de l'étude. Concernant les subventions, ce n'est plus le Conseil départemental qui les finance. La fédération de chasseurs a pris le relais. Dans ce nouveau contexte, il n'y a plus d'obligation de 200 m linéaire de plantation, la préparation du terrain, le paillage et grillage de protection contre les chevreuils et les lièvres ne sont pas pris en charge. Jacques Mozzi-Ravel propose que chaque responsable de secteur identifie une haie à combler ou remplacer et en fasse la proposition lors du prochain conseil.

- Fissures dues à la sécheresse : La mairie a déjà réceptionné plusieurs demandes concernant des problèmes de fissures, conséquence de la sécheresse. Pour que l'état de catastrophe naturelle soit reconnue sur la commune, la mairie doit présenter un dossier à la Préfecture avec les courriers et les photos des dommages constatés par les habitants de la commune. Thierry Delplancq propose de publier un article sur le site internet et sur Intramuros indiquant que les personnes concernées doivent faire un courrier à la mairie avec photos

- Bernard Blanchet a rencontré, en présence du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, la médiatrice du projet éolien Ventelys Pamplie-Xaintray. Cet échange n'a rien apporté de nouveau sur ce projet. Le projet d'association de Bernard Blanchet est toujours en réflexion notamment concernant la délimitation de la zone d'action. Il doit également prendre contact avec Mme Monteil, responsable du service urbanisme de la communauté de communes, concernant l'implantation des éoliennes en zone Natura 2000 et la règlementation du PLUI

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures

**Délibérations de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2022 :**

N° 1-08/09/2022	Convention de prestation de service « préparation des repas » avec la commune de Cours	Approuvée
N° 2-08/09/2022	Recrutement d'une employée de ménage et convention de mise à disposition auprès du SIVU RPI Cours Surin Xaintray	Approuvée
N° 3-08/09/2022	Accomplissement de la journée de solidarité	Approuvée
N° 4-08/09/2022	Remboursement de frais à M. Jeannot suite à l'invitation à l'Assemblée nationale	Approuvée
N° 5-08/09/2022	Remboursement des frais liés aux déplacements des élus	Approuvée
N° 6-08/09/2022)	Convention d'occupation des sols pour l'implantation d'une antenne téléphonique	Approuvée